

Rétroplanning

Conformément aux Statuts, le Comité directeur fixe et proclame la date de l'Assemblée générale électorale appelé « jour J » et celle de la seconde Assemblée générale qui se tiendra éventuellement faute de quorum (RI, article 6.A).

J-60	<ul style="list-style-type: none"> ○ Proclamation de la date de l'AG électorale par le Comité directeur.; ○ Ouverture de la campagne électorale à la Présidence¹
J-54	<ul style="list-style-type: none"> ○ La FFE arrête le fichier des votants au plus proche de l'envoi de la convocation
J-55	<p>Le CDE communique aux membres actifs (CLAF/CLAG) de l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Date de l'AG électorale ; ○ Date limite de dépôts des candidatures (Présidence et Comité directeur) ; ○ Conditions de candidatures ; ○ Modalités électorales.
J-40	<ul style="list-style-type: none"> ○ Date limite de dépôt des listes (candidature à la Présidence et au Comité directeur accompagnés des justificatifs exigés par les statuts et règlement intérieur) au siège du CDE.
J-39	<ul style="list-style-type: none"> ○ Validation des listes par la Commission de surveillance des opérations de Vote du CDE.
J-28	<p>Le CDE envoi par courrier postal aux membres actifs (CLAF/CLAG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Convocation comportant le lieu de l'AG ; ○ Listes des candidats à la présidence et au Comité directeurs ; ○ Matériel de vote.
J-7	Fin de la campagne
J	JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
A la suite	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transmission du Procès-Verbal de l'AGE signé par le Président et le secrétaire élu à la FFE².
J+3 mois	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déclaration de la composition du Comité directeur à la Préfecture ; ○ Transmission du récépissé de déclaration de modification de la Préfecture à la FFE³.

¹ A partir de la date d'ouverture de la campagne, aucun candidat à la présidence ne peut agir individuellement auprès des électeurs ou dans le cadre de fonctions officielles.

² Le PV de l'AGE est à envoyer par courriel à direction@ffe.com, signature du Président ayant convoqué l'Assemblée générale

³ A retourner par courriel à direction@ffe.com